



LES STOCKAGES DE GAZ INFLAMMABLES SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE

LES RÉSERVOIRS DE GAZ INFLAMMABLES LIQUÉFIÉS

Réglementation en vigueur R.S.D. ou Rubrique Installations Classées n° 1412
Arrêté du 30 juillet 1979

Les informations de cette fiche doivent être complétées pour les installations classées et les établissements recevant du public.

< 6 tonnes (soit 12 m ³)	≥ 6 tonnes (soit 12 m ³)
Règlement Sanitaire Départemental	Réglementation Installations Classées
	Autorisation suite à enquête publique au-delà de 50 tonnes (soit 100 m ³)

Pour les Installations Classées, le dossier comprendra notamment une étude d'impact et une étude des dangers.

• LOCALISATION DU RÉSERVOIR AÉRIEN

En plein air, sous simple abri ou en local ouvert largement ventilé. Dans ce cas, le toit sera en matériaux légers incombustibles. Le réservoir sera situé à une distance suffisante de tout local habité ou occupé.

• CONTRÔLE DE LA PRESSION

Le réservoir sera pourvu de l'équipement nécessaire permettant de contrôler à chaque instant la pression. Il sera muni d'une soupape de sûreté réglée pour la valeur de la pression de service.

• PRÉCAUTIONS CONTRE LA CORROSION

Le réservoir sera examiné périodiquement. Toutes les précautions seront prises pour garantir l'enveloppe de l'ouvrage contre la corrosion extérieure.

• DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

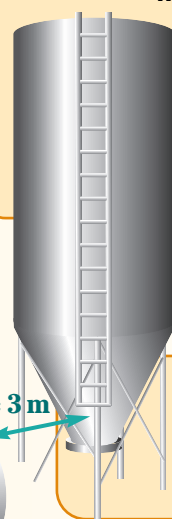
Le réservoir doit être relié à une prise de terre particulière sauf s'il est relié à une installation mise à la terre.

• ACCÈS

Les accès au stockage et ses alentours immédiats sont maintenus dégagés de tout matériau encombrant aux fins de ne pas gêner d'éventuelles interventions d'urgence.

SÉCURITÉ :

- Ecarter du voisinage du réservoir les appareils produisant des flammes et des étincelles et tout foyer éventuel d'incendie (dépôt de bois, accumulation de produits combustibles huiles, paille, ...).
- Prendre des dispositions telles que barre d'arrêt de véhicule pour qu'il ne puisse y avoir d'accident tel que rupture du récipient suite à un choc avec un engin agricole ou un véhicule de livraison.

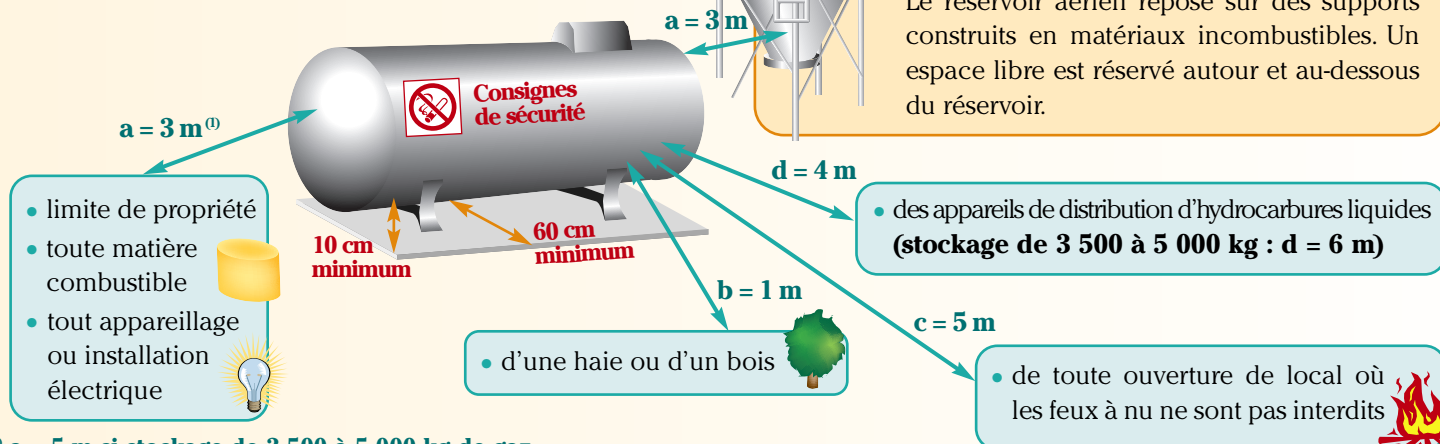


Les récipients contenant du gaz devront porter en caractères très lisibles la dénomination de leur contenu.

Le réservoir aérien repose sur des supports construits en matériaux incombustibles. Un espace libre est réservé autour et au-dessous du réservoir.

LES DISTANCES D'IMPLANTATION

Pour des raisons de sécurité, l'installation doit respecter un certain nombre de distances minimales



⁽¹⁾ a = 5 m si stockage de 3 500 à 5 000 kg de gaz